



PRINCIPALES DISPOSITIONS DE LA LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE EXERCICE 2020

LES RECETTES BUDGÉTAIRES

	Impôts et taxes intérieures	: 271 Milliards FCFA	↓ - 62,8 %
	Droits de douane	: 84 Milliards FCFA	↓ - 37,6 %
	Cotisations sociales	: 55 Milliards FCFA	=
	Recettes pétrolières	: 531 Milliards FCFA	↓ - 55,3 %
	Recettes De service	: 12 Milliards FCFA	↓ - 50 %
	Recettes De portefeuille	: 6 Milliards FCFA	↑

LES DÉPENSES BUDGÉTAIRES

Charges financières de la dette	: 100 Milliards FCFA	↓ - 3 %
Salaires et traitements	: 386 Milliards FCFA	↓ - 1,3 %
Bien et services	: 180 Milliards FCFA	↓ - 6,8 %
Transferts	: 531 Milliards FCFA	↓ - 55,3 %
Investissement	: 12 Milliards FCFA	↓ - 50 %
Autres dépenses (charges communes)	: 6 Milliards FCFA	↑



PRINCIPALES DISPOSITIONS DE LA LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE EXERCICE 2020

LES RECETTES BUDGÉTAIRES : 1083 Milliards FCFA

Impôts et taxes intérieures	: 271 Milliards FCFA		- 62,8 %
Droits de douane	: 84 Milliards FCFA		- 37,6 %
Cotisations sociales	: 55 Milliards FCFA	=	
Recettes pétrolières	: 531 Milliards FCFA		- 55,3 %
Recettes De service	: 12 Milliards FCFA		- 50 %
Recettes De portefeuille	: 6 Milliards FCFA		

LES DÉPENSES BUDGÉTAIRES : 1863 Milliards FCFA

Charges financières de la dette	: 100 Milliards FCFA		- 3 %
Salaires et traitements	: 386 Milliards FCFA		- 1,3 %
Bien et services	: 180 Milliards FCFA		- 6,8 %
Transferts	: 459 Milliards FCFA		- 11,2 %
Investissement	: 495 Milliards FCFA		+ 52,3 %
Autres dépenses (charges communes)	: 50 Milliards FCFA		+ 4,16 %